

## IN 131 - >>>> QUESTION No 8 >>>> NON

### **Initiative populaire 131 "Contribution temporaire de solidarité des grandes fortunes pour le rétablissement social des finances cantonales !**

**M. David Hiler**, conseiller d'Etat. Je voudrais apporter un correctif par rapport à l'intervention de M. Jornot... Avec le boni de cette année, il ne faudrait pas trente ans, mais quelques siècles pour rembourser la dette, puisque ces 200 millions doivent d'abord couvrir la partie des investissements qui n'est pas financée par les amortissements contenus dans notre budget. Ainsi, avec ces fameux 205 millions, l'autofinancement positif se montait à 12 millions pour cette année.

En réalité, il aurait fallu obtenir 400 millions de boni pour pouvoir rembourser la dette en trente ans ! Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire, mais cela ne veut pas dire non plus que le seul moyen de diminuer la dette soit de passer par des opérations au compte de fonctionnement. La question est de déterminer ce que l'Etat doit conserver dans son patrimoine: ce qui est utile à la délivrance des prestations publiques et ce qui est un stockage ou une exploitation de locaux - on met en location des locaux généralement bas - ce que l'on peut, en fait, remettre sur le marché, puisque cela ne nous sert strictement à rien pour les tâches publiques. Il y a des pistes, et je crois qu'il serait faux de nier l'objectif. Oui, si nous voulons que notre Etat vive dans une certaine stabilité financière, nous devons nous fixer un objectif à moyen terme, et même à long terme pour diminuer graduellement, par tous les moyens possibles, la dette de moitié. J'aimerais dire également que le Conseil d'Etat n'exclut pas, en ce qui concerne l'objet précédent, de faire un jour une proposition disant que nous ne pourrions pas assurer telle ou telle prestation si un impôt n'est pas voté en contrepartie et de soutenir une proposition du type de celle que nous venons d'entendre, après avoir fait la preuve que le processus de rationalisation a été fait.

Par contre, le Conseil d'Etat ne soutiendra jamais cette deuxième initiative, pour une raison toute simple, qui n'est pas idéologique... En effet - et je suis désolé de vous le dire, Monsieur Velasco - sur ce point précis, la question n'est pas de savoir si les riches peuvent payer cet impôt ou non... Bien sûr, ils le peuvent ! La question est de savoir s'ils le veulent ! Et c'est là que la situation est délicate par rapport à une initiative de ce type.

L'impôt sur la fortune n'est pas le principal impôt à Genève. L'impôt principal est l'impôt sur le revenu ! De sorte que, pour un montant en fin de compte minime - en effet, l'initiative ne promet pas monts et merveilles en termes de recettes - si une poignée de très gros contribuables, qui se compte en dizaines - pas en centaines, pas en milliers - décidait de se délocaliser à Commugny - c'est joli Commugny... - eh bien, vous perdriez avec ceux-là, à cause de l'impôt sur le revenu, tout ce que vous auriez gagné sur tous les autres par l'impôt sur la fortune ! Et là, je dois tout de même vous dire que l'on sort du cadre de l'idéologie.

Le Conseil d'Etat est obligé de vous signaler que le moyen que vous prônez pour augmenter les recettes de l'Etat en mettant à contribution des contribuables aisés est vraisemblablement particulièrement mal choisi, parce que, vraisemblablement aussi, il pourrait conduire non pas à une augmentation des recettes, mais à une légère baisse. Certes, tous ne vont pas s'en aller, mais il suffit que quelques-uns s'en aillent pour que cela ait une incidence significative sur les recettes.

Par conséquent, l'endroit où vous avez choisi de frapper n'est pas le bon.

Maintenant, je comprends - et je dirai que le Conseil d'Etat comprend - l'inquiétude de bon nombre de nos concitoyens, de ce parlement - une bonne partie de ce dernier, j'espère - par rapport à une répartition de plus en plus inégale des revenus. Mais j'aimerais aussi vous rappeler que la plupart des autres cantons suisses connaissent non seulement l'équilibre, mais n'ont pas de dette ! De sorte que la grande question qui se pose à eux aujourd'hui, c'est de savoir de combien ils vont baisser les impôts. Et nous devons tout de même tenir compte de cet état de chose au-delà de ce que nous aimerions. Si le but - cela concerne, je le répète, cette deuxième initiative et pas la première - est d'augmenter les recettes, vous avez une chance sur deux de ne pas l'atteindre, voire de perdre des recettes, parce que vous touchez un point sensible. Et il suffit que très peu de contribuables s'en aillent pour arriver au but inverse de celui qui est recherché. Certes, le taux est très bas, 0,06%, mais, sur les revenus IFD, impôt communal et impôt cantonal, le taux peut osciller entre 30 et 40% pour de très gros revenus. Alors, vous comprenez bien que lorsque vous aurez perdu 30 ou 40% d'impôt sur le revenu, hiiii... (Rires.) ... cela sera très difficile à rattraper, même si la fortune est assez conséquente ! Donc, je pense sincèrement, même si j'adhère à l'objectif, que le moyen proposé dans cette initiative est assez clairement mal choisi.

**Et le Conseil d'Etat, sans un brin d'hésitation et avec une très grande unanimité, vous invite à rejeter ce texte. (Applaudissements.)**